



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etablissements : Nord

Question écrite n° 5150

Texte de la question

Alertes par leurs responsables académiques de formation et par les informations communiquées par leurs professeurs d'université, les PEGC en formation continue d'arts plastiques s'inquiètent de la suite qui sera donnée à leurs études. Alors que s'est déjà effectuée la rentrée universitaire, il apparaît que l'université Lille-III n'a pas été sollicitée pour poursuivre cette formation par la préparation de la licence. Les PEGC concernés ignorent donc avec quel établissement ils poursuivront leur formation, quel programme leur sera proposé et quel contenu sera exigé pour leur préparation de licence. Ils craignent même que soit mis un terme à leur formation. Or, les dispositions ont été prises de leur côté et par les principaux de leurs collèges pour permettre la poursuite de leur formation, notamment par l'aménagement nécessaire de leurs emplois du temps et, par conséquent, de celui de leurs établissements respectifs. La mise en place d'un programme de licence adapté aux étudiants particuliers que sont les PEGC, repartis sur tout le territoire national, alors qu'ils exercent leur charge d'enseignement en collège avec un allègement de quatre heures de cours seulement, nécessite non seulement des moyens adaptés mais du temps et un important travail à fournir par les universitaires qui en accepteraient la responsabilité. L'université Lille-III serait la mieux placée pour poursuivre cette formation compte tenu de son expérience de deux ans, de la connaissance qu'ont ses professeurs des étudiants spécifiques que sont les PEGC, de l'attachement et de la compétence qu'ont montrés ces professeurs pour cette mission, ainsi que des résultats qu'ils ont obtenus. Aussi, M Georges Hage demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, quelles mesures immédiates il compte prendre pour que l'université Lille-III puisse poursuivre, en lui donnant les moyens de cette année, la formation entreprise par les PEGC en formation continue d'arts plastiques qui souffre de la mise en place de la préparation de la licence d'arts plastiques.

Texte de la réponse

Reponse. - La formation scientifique de base destinée aux professeurs d'enseignement général de collège qui ne possédaient pas de diplôme d'études universitaires générales a été mise en place conformément aux dispositions de la circulaire du 28 janvier 1985. Ces formations ont été réalisées à partir de la rentrée 1985, avec le concours des centres de télé-enseignement universitaire pour toutes les disciplines dans lesquelles ces centres assuraient déjà un enseignement par correspondance. Tel n'était pas le cas des arts plastiques. Pour cette discipline, comme pour la musique, il a donc fallu créer les préparations nécessaires. La formation a pu être réalisée par le Centre national d'enseignement à distance en liaison avec l'université de Lille-III, pour les arts plastiques. Une telle réalisation exigeait un certain délai ; les préparations ont donc commencé à la rentrée 1986 seulement. La mise en place des concours internes ayant suscité chez les PEGC le désir de poursuivre leurs études en vue de l'obtention de la licence nécessaire au passage du CAPES, des formations se sont développées à ce niveau pour répondre à leur attente. En ce qui concerne les arts plastiques, il a été nécessaire de créer ce qui n'existait pas dans l'enseignement par correspondance assuré par le C.N.E.D. ou les centres de télé-enseignement universitaire. La préparation d'une licence a donc été étudiée mais, comme pour le DEUG, cette mise en place a exigé des délais pour aboutir à une formation sérieuse réalisée avec le concours

d'universites habilees a delivrer le diplome et acceptant de prendre en charge la formation des PEGC Les efforts accomplis dans ce sens trouveront leur aboutissement a la prochaine rentree. L'universite de Paris-I a accepte d'assurer en liaison avec le Centre national d'enseignement a distance, la preparation de la licence d'arts plastiques. Tous les interesses seront avertis en temps utile des possibilites qui leur sont offertes a cette date.

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5150

Rubrique : Enseignement superieur

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 1988, page 3199